

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2021.**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 14 mai 2021 à 20 heures à la Maison du Temps Libre sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absente excusée : Nathalie BERT.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

### **CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DES 20 ET 27 JUIN 2021.**

Le maire rappelle au conseil municipal que les élections des conseillers départementaux et régionaux se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochain et qu'à cet effet, il convient de constituer les bureaux de vote pour chacun de ces scrutins.

Afin de respecter les mesures sanitaires, ces opérations auront lieu à la Maison du Temps Libre avec l'installation de deux bureaux distincts et la mise en place d'un sens de circulation.

Bureau du 20 juin : Président : Jacky BONIN

Secrétaire : Jean-Claude PERRAULT

Membres : Guillaume NICOLAS, Anthony MARMEYS, Christophe RAVASSARD, Roger REMONDY.

Bureau du 27 juin : Président : Jacky BONIN

Secrétaire : Roger REMONDY

Membres : Jean-Claude PERRAULT, Guillaume NICOLAS, Pascale BAILLET, Valérie GARNIER, Christophe RAVASSARD.

### **POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE PRISE DE COMPETENCE PAR BLI.**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la loi ALUR, les communes s'étaient positionnées en 2017 pour une minorité de blocage concernant le transfert de la compétence PLUI ( Plan Local d'Urbanisme-intercommunal ) à Bresse Louhannaise Intercom. Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la communauté de communes BLI devient compétente de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2021, délai repoussé au 1<sup>er</sup> juillet 2021 en raison de la crise sanitaire actuelle, sauf si dans un délai de 3 mois précédent cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après étude, le conseil municipal décide de s'opposer à ce transfert en raison du manque de visibilité sur le plan financier, du souhait de conserver dans la mesure du possible la maîtrise du foncier sur la commune et en souhaitant qu'un travail de préparation soit réalisé en amont afin d'étudier les tenants et aboutissants d'une telle opération pour les communes.

### **VENTE D'UNE PARCELLE.**

Le maire informe le conseil municipal qu'un riverain a proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée A 141 située au lieudit « La Prairie » d'une surface de 50 centiares.

Le conseil municipal donne son accord et fixe le prix de vente à l'euro symbolique, étant entendu que l'acquéreur prend à sa charge les frais notariés.

#### **PROJET EOLIEN.**

Le maire fait état d'un dossier de présentation d'un projet éolien sur notre commune par une Agence de Développement basée à ESSEY LES NANCY. Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette proposition au vu de l'importance de ces installations par rapport à la superficie de notre commune.

#### **ACHAT ISOLOIR.**

Afin de pouvoir assurer la tenue de deux bureaux de vote distincts, le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un deuxième isoloir qui sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Le maire**

Remercie les deux adjoints et Christophe RAVASSARD pour leur aide apportée lors de la pose de la clôture bois en bordure du chemin piétonnier.

Précise que la pose des caméras de surveillance vers le point d'apport volontaire et l'espace pique-nique doit être réalisée le 25 mai prochain.

Indique que les travaux du mur du cimetière doivent débuter à compter du 17 mai.

Informe les conseillers que le logement situé 25 place de la mairie sera loué dans les jours qui viennent à une mère de famille avec deux enfants.

Précise que les travaux de génie civil concernant la pose de la fibre optique sont terminés sur la partie ouest de la commune et que les abonnés entrent dans une phase de commercialisation du très haut débit.

Porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de remerciement du CAC/FABLAB de Montagny suite à l'attribution d'une subvention au vu de son action auprès des enfants des écoles.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 25 juin 2021 à 20 heures à la Maison du Temps Libre.

#### **PARKING INTERDIT AUX POIDS LOURDS.ARRETE DU MAIRE.**

Suite à de régulières dégradations du parking du stade en raison du stationnement de poids lourds, le maire est amené à prendre un arrêté municipal stipulant, qu'à compter du jeudi 20 mai 2021, le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdit sur cette aire. En effet, le revêtement n'est pas conçu pour supporter de telles charges et cet emplacement est depuis l'origine destiné aux utilisateurs des installations sportives du stade, aux randonneurs et sert de temps en temps de terrain de pétanque lors des concours.

Seuls, les véhicules d'urgence, le matériel des services techniques et les camions effectuant le ramassage du point d'apport volontaire seront autorisés à pénétrer sur cette zone de stationnement.